COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 02 FEVRIER 2023

Délibération n°2023.02.024.B

Réhabilitation de l'école du Maine Gagnaud pour l'implantation de l'école de la 2ème Chance (E2C) au 98 avenue Jean Jaurès à Ruelle sur Touvre - Demandes de subventions

LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 27 janvier 2023 **Secrétaire de Séance**: Jean REVEREAULT

Membres en exercice: 28 Nombre de présents: 22 Nombre de pouvoirs: 5 Nombre d'excusés: 1

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Michel BUISSON à Francis LAURENT, François ELIE à Gérard DESAPHY, Pascal MONIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Philippe VERGNAUD à Michaël LAVILLE, Vincent YOU à Xavier BONNEFONT,

Excusé(s):

François NEBOUT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230202-2023_02_24B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023 Publication : 06/02/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 2 FÉVRIER 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023.02.024.B

TRAVAUX	Rapporteur : Monsieur DEZIER

REHABILITATION DE L'ECOLE DU MAINE GAGNAUD POUR L'IMPLANTATION DE L'ECOLE DE LA 2EME CHANCE (E2C) AU 98 AVENUE JEAN JAURES A RUELLE SUR TOUVRE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

L'Ecole de la 2ème Chance (E2C) concerne des personnes âgées de 16 à 35 ans qui n'ont pas de diplôme et qui sont sorties du système scolaire « classique » depuis plus d'un an. Elles sont orientées vers la structure par des partenaires de type Mission Locale ou Pôle Emploi. L'objectif de l'école est d'encadrer les étudiants dans l'optique d'un projet professionnel et d'une remise à niveau des savoirs, savoirs faire et savoir être, orientés vers un accompagnement personnel. L'approche passe donc par une remise à niveau de certaines compétences clés (maths, français) et par un travail de développement personnel (prise de parole, sport).

Le dispositif de l'Ecole de la 2^{ème} Chance fonctionne provisoirement depuis décembre 2019 sur le site de Krysalide (incubateur et pépinière d'entreprises) qui n'a pas pour vocation initiale d'accueillir ce type d'activité.

Les travaux de réhabilitation du site de l'école du Maine Gagnaud, situé à Ruelle sur Touvre, permettront de répondre aux besoins des utilisateurs et d'assurer une implantation pérenne de l'E2C sur le territoire.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

DEPENSES	Montants TOTAUX HT	RECETTES	Montants HT	%
Prestations de services	15 610,16 €	Etat	496 179 €	60,00%
Travaux	649 333,53 €	Région Nouvelle Aquitaine	165 393 €	20,00%
Maitrise d'Oeuvre	103 852,05 €	GrandAngoulême (autofinancement)	165 393 €	20,00%
Frais divers	58 169,59 €	,		
TOTAUX	826 965 €	TOTAL	826 965 €	100%

Je vous propose:

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de l'Etat et de la région Nouvelle Aquitaine.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230202-2023_02_24B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023 Publication : 06/02/2023 **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour: 27	APRES EN AVOIR DELIBERE
Contre: 0	LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
Abstention: 0	A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Non votant : 0	ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230202-2023_02_24B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023 Publication : 06/02/2023